



100% d'ici!
Les Apéros
de Pays
Pays Portes de Gascogne

Les Apéros du Pays

Bon, local et de saison !

Charte d'engagement dans la
démarche pour les collectivités,
producteurs et traiteurs

PAYS
PORTES DE
GASCOGNE

l'Europe
s'engage
en Occitanie



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL.
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTÉ
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Charte

« Apéro de Pays »

Contexte

Le Pays Portes de Gascogne, bien qu'étant une zone périurbaine est également un territoire à dominante rurale qui subit, comme ailleurs, une baisse du nombre d'exploitation (-19% en 10 ans). Ce n'est cependant pas le cas des exploitations certifiées biologiques qui ont connues une très forte augmentation en 10 ans, avec dans le Gers 148% d'augmentation en nombre.

Malgré ces grands changements du système agricole français, l'agriculture joue toujours plusieurs rôles essentiels.

Tout d'abord la satisfaction des besoins alimentaires des populations, en termes quantitatifs et qualitatifs.

Le monde rural est également un important pourvoyeur d'emplois en France. De plus, les agriculteurs jouent un grand rôle dans l'entretien des paysages et contribuent ainsi à l'aménagement du territoire dans un contexte de développement durable.

Enfin, l'enjeu social du rôle joué par l'agriculture n'est pas à négliger puisqu'elle participe au développement et à l'animation du territoire par bien des aspects : tourisme, éducation, culture, ...

Ces dernières années, le « bien manger » devient une priorité et le consommateur cherche auprès des producteurs un produit sain et de qualité ; c'est la naissance de circuits courts de proximité.

Avec ce regain d'intérêt pour les produits du terroir, les circuits courts de proximité ont donc une place privilégiée. En effet, la question de la santé humaine au travers de l'alimentation, la question de la protection de l'environnement, par exemple au travers de la réduction des déplacements, permettent à ce nouveau mode de commercialisation d'émerger largement en France, dans le Gers et dans le territoire du Pays Portes de Gascogne.

Le Pays Portes de Gascogne s'inscrit dans cette dynamique et dans le soutien de l'économie locale au travers de sa démarche « Apéro de Pays ».

La démarche « Apéro de Pays »

Le Pays Portes de Gascogne s'est engagé dans une démarche de valorisation et de promotion des produits alimentaires issus de son territoire. D'une part parce que le territoire est intimement lié à l'activité agricole, et qu'il est riche d'une diversité de productions et de savoir-faire ; d'autre part parce que la question de l'alimentation est au centre d'un engouement croissant pour consommer des produits locaux, de saison et de qualité.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Permettre aux **producteurs du territoire** de trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits et mettre à l'honneur leurs productions auprès des institutions territoriales.
- Donner la possibilité aux **traiteurs** de valoriser leur activité en travaillant des produits du terroir de qualité et d'être un lien indispensable entre les collectivités territoriales et les producteurs.
- Permettre aux **collectivités territoriales** de valoriser les productions locales et d'être ambassadrices des « Apéro de Pays » sur le territoire du Pays Portes de Gascogne.

**S'engager dans la démarche « Apéro de Pays »,
c'est valoriser les produits frais, locaux et de saison de son territoire,
c'est participer au développement de l'économie locale, du « bien manger »
et du respect de l'environnement !**



Afin de s'inscrire dans cette démarche, les différents acteurs souhaitant y participer pourront s'engager en adhérant à la présente charte.



Charte d'engagement

Les collectivités territoriales et leurs groupements du Pays Portes de Gascogne

Seront membres de la démarche « Apéro de Pays », les collectivités territoriales et leurs groupements issus du territoire du Pays Portes de Gascogne et adhérentes à la présente charte.

Engagement de la collectivité :

- Organiser autant que possible des apéritif/buffet/repas, en favorisant les produits des producteurs et/ou aux traiteurs partenaires de la démarche « Apéro de Pays ».
- Prévenir les producteurs et/ou les traiteurs partenaires dans un délai raisonnable afin qu'ils puissent organiser au mieux l'évènement commandité.
- Accepter de se déplacer chez les producteurs et/ou dans un point relais pour récupérer les produits dès lors que la distance à effectuer est raisonnable et que les produits sont transportés dans le respect des normes sanitaires.
- Privilégier les artisans boulangers ou les paysans boulangers du territoire du Pays Portes de Gascogne dès lors que l'apéritif nécessite du pain.
- Régler les producteurs et/ou traiteurs partenaires dans un délai maximum de 30 jours.
- Utiliser les supports de communication réalisés par le Pays Portes de Gascogne.
- Témoigner de la démarche « Apéro de Pays » et de votre expérience en cas d'éventuelles manifestations permettant de mettre à l'honneur la démarche « Apéro de Pays », ses membres et ses produits (selon vos disponibilités).
- Associer à cette démarche la mise en place d'une approche écoresponsable (utilisation de contenant recyclable, tri des déchets ...).
- Être prescripteur de la démarche auprès d'autres collectivités territoriales, traiteurs ou encore producteurs.

Engagement du Pays Portes de Gascogne :

En partenariat avec les 5 communautés de communes, le Pays Portes de Gascogne s'engage à :

- Être disponible pour renseigner, aider, accompagner ses membres du réseau « Apéro de Pays » en cas de demande de sa part.
- Assurer gratuitement la promotion des produits et des acteurs de la démarche par le biais de ses propres outils de communication.
- Évaluer régulièrement la démarche « Apéro de Pays » et en informer les adhérents.

Démarche à suivre :

Merci de retourner la charte signée, en deux exemplaires.

En cas de non-respect des conditions préalablement acceptée, il s'en suivra une radiation du réseau « Apéro de Pays ».

Contact :

PETR Pays Portes de Gascogne
85 rue nationale BP 15
32 201 Gimont Cedex
Tél : 05 62 67 97 10
Fax : 05 62 67 97 11
petr@paysportesdegascogne.com
www.paysportesdegascogne.com

Je soussigné(e).....

Maire / Président de

Déclare avoir pris connaissance de la « charte collectivités territoriales » de la démarche « Apéro de Pays » du Pays Portes de Gascogne, en accepte le contenu et m'engage à le respecter.

Fait en deux exemplaires,

Leà

Pour le PETR
Pays Portes de Gascogne

Pour la collectivité territoriale